

CESER : **29 mars 2021**
Intervention n° :
Document : **Plan de relance et CPER 2021-2027**
Orateur :

Je m'exprime au nom des CCI de Bretagne.

Le Conseil régional présente l'accord négocié avec l'Etat en vue de la mise en œuvre du plan de relance en Bretagne associé au futur Contrat de Plan pour la période 2021 à 2027. L'urgence de cette contractualisation face à la crise ne permet que de constater les décisions prises dans la perspective de la relance immédiate, sur 2021 et 2022, de l'activité économique et sociale. Il reste que des impulsions peuvent être apportées ou renforcées sur les orientations stratégiques du CPER pour les années 2023 à 2027.

Sur le premier point, nous nous félicitons de la coordination des actions entre l'Etat et la Région dans l'objectif d'une efficacité maximale du plan de relance et des financements européens, nationaux et régionaux mobilisés. L'affirmation de l'atteinte des objectifs du pacte d'accessibilité pour la Bretagne signé en 2019 constitue une étape importante dans le renforcement des infrastructures de transport de notre région, même si elle n'épuise pas les sujets telles que les liaisons nouvelles ouest Bretagne-Pays de la Loire.

Les projets identifiés pour le CPER à partir de 2023 maintiennent les priorités du pacte d'accessibilité, en particulier l'objectif de relier par train la pointe bretonne à Rennes en 1h30 et Paris en 3h. Nous resterons vigilants au rythme des études engagées dans ce but afin que cette perspective s'intègre dans un calendrier raisonnable.

L'accord entre Etat et Région paraît cependant peu volontariste sur la recherche d'alternatives au transport routier, en particulier le fer-routage et le développement du trafic portuaire de marchandises. Compte tenu de la péninsularité de notre région, la modernisation de nos infrastructures, la transition écologique et la compétitivité de nos entreprises appellent à combiner les modes maritimes, ferroviaires et routiers de nos marchandises. Les conséquences du Brexit sur les échanges entre l'Irlande et le continent offrent une opportunité pour déployer un tel réseau à l'échelle européenne avec le soutien de l'Union. La menace d'une nouvelle écotaxe pour les poids lourds, introduite dans le projet de loi « climat et résilience », nous oblige également à proposer des alternatives.

Je vous remercie de votre attention.